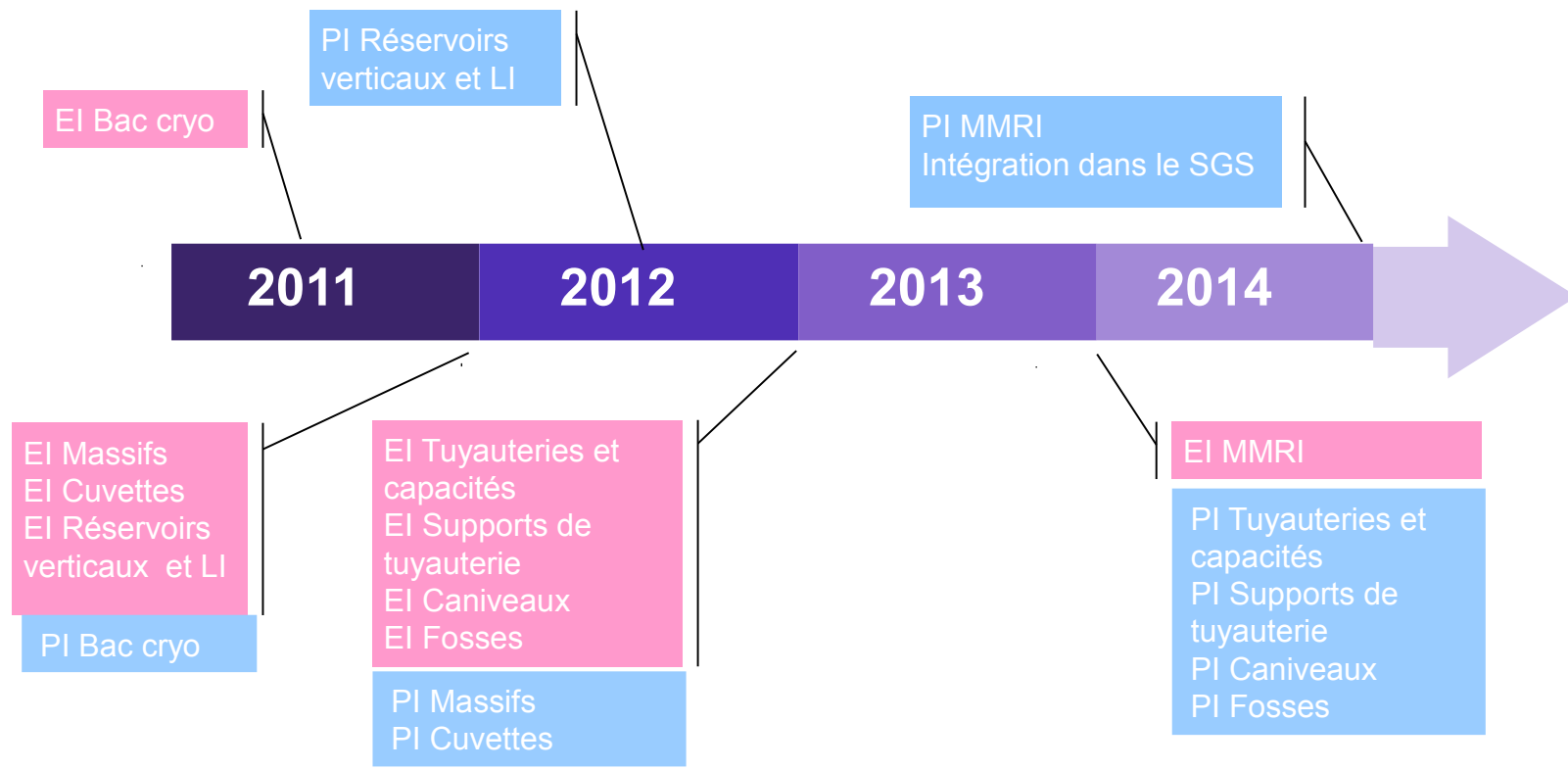


- Pour les équipements mis en service avant le 1er janvier 2011,



El : état initial
 PI : Programme d'inspection

- Pour les équipements mis en service après le 1er janvier 2011,

→ État initial et mise en place du programme dans un délai de 12 mois